

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
22	29	26

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 juin 2011**

N° 2011/06/28/07

Date de la convocation
20/06/2011

Date d'affichage
20/06/2011

OBJET DE LA DELIBERATION

**LOTISSEMENT DU CHAMP AUX ECUS : INTEGRATION DANS LE
DOMAINE PUBLIC DU SQUARE DE L'EUROPE**

Le 28 juin 2011 à 20 h 30 le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur BIAUX Alain, maire.

Présents : M. BIAUX Alain, maire,

Mmes DETERM Dominique, LE LAY Chantal, LEMERE Sylvie,

MM. BISSON Dominique, FAUCONNET Gérard, FENAT Denis, PIERRON Jacques, adjoints.

Mmes DORTA-BERMEJO Marie-Thérèse, GABREL Corinne, GERARDIN Agnès, LEFORT Claudine, STEVENOT Dominique, THILLY Monique.

MM. BESSON Thierry, CALLIOT Daniel, CHOUARD Jean-Michel, JOSEPH Denis, PERNET Pierre, PEROT Jean-Claude, SARTELET Alain, SMITH William.

Excusés :

M. LHENRY Hervé qui donne pouvoir à Mme LE LAY Chantal

Mme MILLOT Bernadette qui donne pouvoir à Mme THILLY Monique

Mme MOREAU Agnès qui donne pouvoir à Mme GABREL Corinne

Mme ROLLET Marie-France qui donne pouvoir à M. FENAT Denis

Absents :

M. ANTUNES José

M. CARRASCO Guy

Mme CORREIA Véronique

Secrétaire de séance : M. SARTELET Alain

**7/ LOTISSEMENT DU CHAMP AUX ECUS
INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DU SQUARE DE L'EUROPE**

L'effort Rémois a aménagé le lotissement "Le Champ aux Ecus" sur les parcelles cadastrées AM n° 425 à 430 et n° 112 à 114. Le permis de lotir a été délivré le 1^{er} mars 2007.

La surface de l'ensemble s'élève à 230 820 m². Le lotissement comprend 112 lots dont 31 en locatif et 81 en accession à la propriété.

Par délibération du 29 juin 2005, la commune de Fagnières s'est engagée à intégrer les parties communes du lotissement du "Champ aux Ecus" dans le domaine public. Une convention a été signée le 5 juillet 2005.

L'effort Rémois souhaite aujourd'hui céder à la commune le square central dit square de l'Europe, sis sur les parcelles AM n° 112 à 114, pour une surface de 71 505,85 m².

Une visite sur le site a permis de constater le bon état des espaces verts.

Un procès-verbal contradictoire de l'état des lieux sera dressé prochainement. Les éventuelles réserves devront être levées avant le transfert effectif de propriété.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser le maire à signer les actes afférents au transfert de propriété.

Les frais de transfert de propriété seront intégralement pris en charge par l'Effort Rémois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de reprendre dans le domaine public de la commune le square central dit square de l'Europe, selon le plan ci-joint.

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant, une fois que les éventuelles réserves seront levées.

Adopté à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire

Fait à Fagnières, le 1^{er} juillet 2011

Après dépôt en Préfecture

Le Maire,

Le

et publication du

A. BIAUX